

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Licence Droit

- Université de la Polynésie française

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit, économie, gestion

Établissement déposant : Université de la Polynésie française

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence *Droit* proposée par l'Université de la Polynésie française (UPF) se présente comme une licence en droit assez classique. Elle vise à former des généralistes du droit par l'enseignement de matières relevant tant du droit privé que du droit public. En outre, elle propose des enseignements d'ouverture en histoire du droit, science politique, économie et gestion, et des enseignements plus originaux et marginaux dans le cadre d'une unité d'enseignement (UE) de culture générale.

Les objectifs poursuivis sont au nombre de trois dont deux sont là encore très classiques : poursuite d'études en master (ce qui concerne environ un étudiant sur deux), préparation à l'insertion professionnelle. Le troisième objectif poursuivi par la formation est plus spécifique à l'UPF puisqu'il s'agit d'aborder les spécificités du droit polynésien. Le droit polynésien présente en effet de nombreuses singularités par rapport au droit métropolitain en raison du principe de spécialité législative dont dispose la Polynésie française.

Un double diplôme *Droit/Langues étrangères appliquées* (LEA) peut être suivi par les étudiants désireux de bénéficier d'enseignements en langue étrangère plus nombreux. Les étudiants ont alors à suivre les enseignements de langues de la licence *LEA* à la place des enseignements en langue de la licence *Droit*, mais continuent à suivre les enseignements juridiques de la licence *Droit*.

L'enseignement se déroule de façon, là aussi, classique, c'est-à-dire en cours magistraux et travaux dirigés (TD), ces derniers regroupant de plus petits groupes d'étudiants. L'évaluation de ces enseignements s'effectue par le contrôle continu pour les matières à TD et par examen terminal pour les autres, à l'exception de la première année de licence (L1) où le contrôle continu est intégral.

Synthèse de l'évaluation

La licence *Droit* de l'Université de la Polynésie française (UPF) apparaît d'une certaine manière dans le droit fil de bien des licences en droit : formation pluridisciplinaire cohérente, effectifs importants, taux d'échec assez élevé.

La formation proposée est assez pluridisciplinaire avec un resserrement sur les matières juridiques au cours des deuxième et troisième années de licence (L2 et L3). La pluridisciplinarité est louable concernant la L1. En effet, outre les matières strictement juridiques que l'on attend naturellement en première année (introduction au droit, droit civil, droit constitutionnel etc.), la première année propose également de suivre des enseignements de science politique, d'introduction à l'économie et même à la gestion (ce qui est rare). En deuxième et troisième années, un équilibre satisfaisant est opéré entre les grandes disciplines du droit public et du droit privé. Des enseignements plus spécifiques au droit et aux institutions de l'Outre-Mer et encore plus spécialement de la Polynésie sont proposés afin d'accentuer l'ancrage local de la formation. L'effort est louable mais il ne permet sans doute pas d'atteindre l'objectif d'une connaissance suffisante des spécificités du droit polynésien. Il s'agit là plus certainement d'une approche de la spécialité législative polynésienne et non d'une absorption et d'une connaissance fine de cette dernière.

Les effectifs sont assez stables et se situent à un niveau assez élevé puisqu'environ 400 étudiants sont inscrits en licence *Droit* (environ 200-250 étudiants en L1 ; environ 100 en L2, environ 60 en L3). Il semble y avoir une déperdition importante d'étudiants entre la L2 et la L3 puisque près de 30 % des admis en L3 ne s'y inscrivent pas en 2014-2015. Il est regrettable que ces chiffres n'aient pas fait l'objet d'une analyse qualitative qui aurait pu expliquer le devenir de ces étudiants.

Le taux d'échec est classiquement assez élevé en L1 *Droit* (environ 42 % de réussite). La réussite s'améliore en L2 et L3 pour se situer aux alentours de 65 %. Si ces taux ne sont pas imputables par eux-mêmes à la formation dans la mesure où ils sont assez classiques dans les disciplines juridiques, il est plus curieux de constater que la formation ne propose que

très peu de dispositifs d'aide à la réussite. On ne relève à ce titre que la présence d'un enseignant référent pour l'ensemble des étudiants de L1 (le responsable pédagogique de la L1) et d'un enseignement de méthodologie du travail universitaire. Le système d'enseignant référent n'est ainsi ni généralisé à toutes les années de licence, ni suffisant pour permettre un suivi individualisé des étudiants. En outre, on ne note aucun mécanisme de tutorat ou d'enseignements de mise à niveau qui pourraient permettre un meilleur accompagnement des étudiants. De la même manière, les usages du numérique qui pourraient permettre une pédagogie différente apte à développer la réussite en licence sont assez limités et ne semblent relever que de la volonté individuelle des enseignants (et cela même si une préparation à la certification C2i (certificat informatique et internet) est proposée).

Parmi les singularités de la licence *Droit* de l'UPF, figure le faible taux de poursuite d'études en master, une préoccupation insuffisante en faveur de la professionnalisation et une internationalisation très faible.

S'agissant de la poursuite d'études, environ un étudiant sur deux seulement poursuit en master, ce qui est très peu pour une licence en droit. Plusieurs hypothèses peuvent être formulées comme une faible demande de diplômés de niveau master sur le marché du travail polynésien (ce qui semble être le cas), une faible attractivité du master puisque l'UPF ne propose qu'un seul master juridique et qu'il peut être délicat pour les étudiants de quitter l'UPF pour une autre université étant donné le véritable déracinement que cela induit (absence de formation existante à plusieurs milliers de kilomètres), un faible adossement à la recherche de la licence qui ne permet pas aux étudiants de tester leur goût pour la recherche qu'un master pourrait satisfaire. Si les licences en droit sont souvent faiblement adossées à la recherche, cela est particulièrement net pour la licence *Droit* de l'UPF. Certes les enseignants-chercheurs sont membres d'une équipe d'accueil (EA), mais il ne transparaît aucune interaction entre les recherches menées et les enseignements dispensés alors que ceci est plus net dans d'autres licences (par exemple la licence *Économie-Gestion* de l'UPF).

Dans ces conditions, puisque les étudiants semblent peu portés vers la poursuite d'études et que les enseignements sont peu adossés à la recherche, on pourrait penser que l'insertion professionnelle est une priorité de la formation. Pourtant, cela ne transparaît pas : absence de stage obligatoire, manque d'association des professionnels à la formation (tant aux enseignements qu'au pilotage). Seule une unité de pré-professionnalisation est proposée aux semestres pairs, mais en concurrence avec l'unité de culture générale.

L'internationalisation, enfin, n'existe que très peu : aucun étudiant étranger n'est accueilli et si les étudiants de l'UPF peuvent effectuer un semestre à l'international, cela ne semble pas concerner les étudiants en droit (en tout cas le dossier est silencieux sur ce point). Il faut dire que la politique en matière de langues étrangères n'est pas très incitative. Trois langues sont proposées (anglais, espagnol et mandarin), mais uniquement lors des semestres pairs, si bien que les étudiants ne bénéficient que de 18 heures de travaux dirigés de langue lors d'une année universitaire complète. Un plus grand dynamisme semble concerner l'enseignement du mandarin qui ouvre des possibilités d'études à l'étranger.

Point fort :

- Une licence généraliste de bon niveau, dont les modalités d'évaluation des étudiants sont satisfaisantes.

Points faibles :

- Un pilotage insuffisant de la formation (pas de conseil de perfectionnement, suivi des étudiants incertain, pas d'évaluation des enseignements).
- Des dispositifs insuffisants pour lutter contre l'échec en licence.
- Un manque de lien avec le tissu professionnel local afin d'améliorer l'insertion professionnelle des étudiants.
- Une internationalisation quasi inexistante.

Recommandations :

Il est possible de recommander de mieux connaître l'environnement professionnel local afin de mieux cerner les attentes de celui-ci, de mieux sentir les souhaits du marché du travail dans les disciplines juridiques et de développer les dispositifs d'aide à la réussite. Les bonnes intentions affichées dans le dossier ne devraient pas rester au stade des intentions et davantage se traduire en solutions.

Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>La licence <i>Droit</i> se présentant de manière assez classique, elle répond aux exigences attendues d'une telle formation. L'équilibre entre matières de droit privé et de droit public est tout à fait satisfaisant. Les autres disciplines ne sont pas oubliées et l'on peut louer même l'effort de pluridisciplinarité de cette formation au travers, notamment, du cours d'introduction à la gestion (qui est rarement enseignée dans une licence en droit) et de l'unité d'enseignement de culture générale proposée aux semestres 2, 4 et 6 (on regrettera seulement que le sport fasse partie de cette unité et soit donc en concurrence avec des enseignements d'ouverture).</p> <p>Deux objectifs semblent difficilement atteignables par les étudiants ayant suivi la formation. Il s'agit, d'abord, de la préparation à l'insertion par le biais de concours administratifs. En effet, aucune préparation spéciale, aucune méthodologie des concours, n'est mise en place pour atteindre cet objectif. Il s'agit, ensuite, de l'absorption de la spécificité du droit polynésien. Si trois enseignements portent sur le droit de l'Outre-Mer et/ou le droit polynésien, il ne peut s'agir que d'une sensibilisation eu égard à l'ampleur des spécificités du droit local.</p>
<p>Environnement de la formation</p>	<p>Il n'existe pas de formation équivalente à la licence <i>Droit</i> de l'UPF à des milliers de kilomètres à la ronde, ce qui justifie l'existence de cette formation. Le nombre important d'étudiants démontre d'ailleurs l'attractivité de la formation (environ 400 étudiants inscrits en licence <i>Droit</i> lors des cinq dernières années).</p> <p>La licence est peu adossée à la recherche, ce qui n'est pas rare avec les licences en droit. Certes, les enseignants-chercheurs qui assurent leurs enseignements dans cette licence sont membres d'une équipe d'accueil (EA 4240 Gouvernance et développement insulaire), mais rien ne démontre dans le dossier que les recherches sont utilisées dans les cours (contrairement à ce que mentionnent d'autres formations de licence). Les enseignements du mandarin s'appuient sur l'Institut Confucius, ce qui dénote un effort à la fois d'adossement à la recherche et professionnalisation de cet enseignement.</p> <p>L'association du monde professionnel à la licence <i>Droit</i> est très faible. Les connections avec le monde professionnel sont quasi nulles puisqu'elles se résument à la réalisation de TD par quatre professionnels de la société civile. Le monde professionnel n'est aucunement associé au fonctionnement de la formation et à la réflexion sur la formation en l'absence d'un conseil de perfectionnement.</p>
<p>Equipe pédagogique</p>	<p>Les cours sont assurés uniquement par des enseignants-chercheurs (trois professeurs, dix maîtres de conférences, trois professeurs agrégés et un attaché temporaire d'enseignement et de recherche), ce qui est classique dans une licence en droit à visée généraliste. Le cours d'institutions d'Outre-Mer aurait toutefois pu être confié à une personne issue des institutions de la Polynésie française. Les professionnels sont peu nombreux et leur profession n'est pas renseignée par le dossier ; ils assurent essentiellement des travaux dirigés. S'agissant de ces TD, il semble que le taux d'encadrement soit trop faible, ce qui aboutit à des TD surchargés.</p> <p>Le pilotage de la formation semble se résumer à l'existence d'un responsable de la formation, d'un responsable pédagogique par année d'études et d'un enseignant référent. On remarquera que ce dernier est aussi le responsable pédagogique de la L1 et que le responsable pédagogique de la L2 est également celui de la L3. Ceci empêche un suivi individualisé qui est certes difficile à faire eu égard au nombre d'étudiants.</p> <p>Il n'existe aucun conseil de perfectionnement dans lequel des professionnels et des étudiants pourraient être associés à la réflexion sur les évolutions de la formation.</p>

<p>Effectifs et résultats</p>	<p>Les effectifs sont assez importants. Ils oscillent entre 311 et 419 étudiants selon les années. Ils sont très stables sur les trois dernières années (entre 387 et 397 étudiants). La L1 accueille, selon les années entre 173 et 243 étudiants. La L2 en accueille moitié moins (entre 54 et 118) sans que l'on sache si des étudiants entrent en L2 venant d'un autre cursus que la L1. La L3, enfin, accueille entre 37 et 90 étudiants, ce qui représente un gros différentiel.</p> <p>Le taux de réussite en L1 est guère élevé mais c'est assez classique pour une licence <i>Droit</i>. Il s'établit autour de 65 % en L2 et en L3. Toutefois, les variations sont sensibles d'une année à l'autre. Un document réalisé au niveau de l'UPF explique le phénomène d'échec en L1, mais ses données ne concernent pas spécifiquement la licence <i>Droit</i> dont on peut regretter le manque d'appropriation des données générales. Près du tiers des admis en L2 ne s'inscrit pas en L3 ce qui est très étonnant pour ce type de formation.</p> <p>Pourtant le taux d'insertion professionnelle est faible, mais il est en progrès sur les trois dernières années (17 %). Curieusement, le taux de poursuite en master est également faible pour une formation juridique : à peine plus d'un étudiant sur deux poursuit ses études en master. Dès lors, peut-être faudrait-il que la formation s'intéresse davantage à l'insertion professionnelle des étudiants.</p>
-------------------------------	--

<p>Place de la recherche</p>	<p>La place de la recherche est faible, ce qui est assez classique pour une licence en droit, mais le phénomène est sans doute encore plus marqué à l'UPF dans la mesure où l'objectif poursuivi par la formation est de rendre opérationnels rapidement les étudiants. La place de la recherche se limite à l'adossement à une équipe d'accueil pour les enseignements juridiques (EA 4240 Gouvernance et développement insulaire) et à l'institut Confucius pour les enseignements de Mandarin.</p> <p>Un petit module d'initiation à la recherche aurait pu être proposé, notamment en L3, même si cela est compliqué à mettre en œuvre eu égard au volume d'heures.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>Sachant que, d'une part, le nombre d'étudiants poursuivant leurs études en master est assez limité (un étudiant sur deux) et, d'autre part, que le marché du travail polynésien a subi de plein fouet la crise depuis 2009, la place de la professionnalisation devrait faire l'objet d'une réflexion intense de l'équipe pédagogique et d'efforts considérables de l'Université.</p> <p>Pourtant, il s'agit là d'un point faible de la formation : peu de professionnels interviennent dans la formation, aucun conseil de perfectionnement n'existe, aucun lien institutionnel n'est tissé avec le monde professionnel. En outre, on remarque l'absence de stage obligatoire dans le cursus de formation et l'absence d'une véritable préparation du projet professionnel. Seule une unité de pré-professionnalisation est proposée aux semestres pairs, mais en concurrence avec l'unité de culture générale. En outre, le dossier n'indique pas précisément comment fonctionne cette unité et dans quelle mesure les étudiants de la licence <i>Droit</i> y ont effectivement recours.</p> <p>La fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est lisible et contient beaucoup d'éléments même s'ils ne sont pas formalisés de manière classique.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>Si l'équipe encourage les étudiants à effectuer des stages, comme l'indique bien la fiche RNCP, la formation n'appréhende et n'organise à aucun moment ces stages qui relèvent donc seulement d'une démarche individuelle des étudiants. Un bureau des stages au niveau de l'Université encadre les étudiants, mais ceux-ci ne semblent pas faire l'objet d'un encadrement par l'équipe pédagogique de la licence <i>Droit</i>. Il ne semble donc pas y avoir de véritable suivi des stages.</p>

<p>Place de l'international</p>	<p>Le dossier renvoie sur ce point à l'Université. L'internationalisation ne relève à aucun moment de la formation spécifiquement. Cette internationalisation est semble-t-il inexistante puisque aucun étudiant international n'est accueilli et si les étudiants de l'UPF peuvent partir faire un semestre à l'étranger, aucune donnée ne figure dans le dossier sur la réalisation concrète de cette possibilité.</p> <p>La politique de formation en langue n'encourage que très peu cette internationalisation : si trois langues sont proposées (mandarin, anglais, espagnol), l'enseignement d'une langue représente 18 heures de TD par année d'étude (au deuxième semestre lors de chacune des années), ce qui est assez peu. Aucune certification en langue n'est organisée par la formation.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>Le premier semestre de L1 permet aux étudiants de suivre des enseignements non seulement juridiques mais aussi d'économie et de gestion afin d'ouvrir la possibilité de réorientation en licence <i>Économie-Gestion</i>. Le décloisonnement des disciplines que permet le choix par les étudiants d'un enseignement de culture générale aux semestres 2, 4 et 6 est une bonne idée qui peut permettre des réorientations réussies. Toutefois, le dossier ne présente aucune donnée sur la réalité de la réorientation.</p> <p>Malgré un taux de non-réussite assez important, les dispositifs d'aide à la réussite semblent très peu développés ; seuls sont proposés les dispositifs suivants : un enseignement au semestre 1 de méthodologie du travail universitaire et un enseignant référent unique pour tous les étudiants de première année (plus de 250 étudiants). Aucun tutorat ne semble mis en place (en tout cas, ce n'est pas mentionné dans le dossier), ni aucun enseignement de mise à niveau, ou de suivi individualisé des étudiants.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>Les modalités d'enseignement sont très classiques : cours magistraux et TD. Les étudiants ayant des contraintes particulières peuvent bénéficier d'un tiers temps et du prêt d'un ordinateur pour l'examen (ce qui est somme toute minime).</p> <p>Une plate-forme numérique (Espadon) permet de mettre en ligne des éléments de cours ou des documents de travail. Cet outil est amené à se développer, mais, à ce jour, le dossier ne renseigne pas sur le taux d'utilisation, ni par les étudiants, ni par les enseignants. Une préparation au C2i est prévue au semestre 4 (30 heures se découpant de façon mystérieuse en 21 heures de travaux pratiques, 6 heures de travaux dirigés, et 3 heures de cours magistral).</p> <p>La licence <i>Droit</i> n'est pas accessible en formation continue, en contrat de professionnalisation ou en contrat d'apprentissage. Elle l'est en revanche par validation d'acquis.</p> <p>Le dossier est assez peu renseigné sur ce point.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>Les modalités d'évaluation des étudiants sont assez classiques : contrôle continu et examen terminal pour les matières à TD ; examen terminal pour les autres en L2 et L3.</p> <p>En L1, le contrôle continu est intégral. Toutefois, ce contrôle continu intégral s'apparente à ce que l'on trouve fréquemment dans les licences en droit : deux véritables notes de contrôle continu et une épreuve de 3 heures s'apparentant en fait à un examen terminal pour les matières à TD. Reste qu'il est difficile de faire autrement pour s'assurer de la bonne compréhension des cours par les étudiants. Pour les autres matières de L1, le contrôle continu correspond à deux notes ce qui est plus original et qu'il convient de saluer dans la mesure où cela permet un véritable contrôle continu.</p> <p>Chaque semestre correspond à 30 crédits européens (ECTS), ce qui est classique. La distribution des ECTS (deux à sept par enseignement) est plus mystérieuse et ne fait l'objet d'aucune explication.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>L'acquisition et le développement des compétences transversales sont réalisés dans le cadre les enseignements disciplinaires essentiellement. 18 heures de méthodologie du travail universitaire en L1 et 30 heures de méthodes des sciences sociales sont spécifiquement consacrées à l'acquisition de ces compétences par les étudiants, ce qui n'est pas négligeable.</p>

	<p>Le dossier détaille bien les compétences disciplinaires, pré-professionnelles et transversales que doivent acquérir les étudiants en suivant cette formation. Il n'est toutefois pas certain que celles-ci soient réellement acquises au regard des taux de poursuite d'études et d'insertion. En outre, le dossier et le supplément au diplôme semblent un peu optimistes en indiquant par exemple la possibilité de devenir magistrat, notaire ou cadre de la fonction publique alors que, à tout le moins, des compétences supplémentaires devront être acquises pour accéder à ces professions (voire des concours).</p>
Suivi des diplômés	<p>Un service de l'UPF, le COSIP (centre d'orientation, de stage et d'insertion professionnelle) réalise des enquêtes statistiques nombreuses. Toutefois, d'une part, ces enquêtes ne semblent pas appropriées par l'équipe pédagogique de la licence <i>Droit</i>. D'autre part, elles ne sont pas qualitatives, ce qui ne permet pas de savoir sur quels métiers les étudiants se sont insérés professionnellement. Dans ces conditions, il est difficile de voir dans ces enquêtes un outil de pilotage de la formation.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	<p>Il n'existe pas de conseil de perfectionnement, ce que le dossier justifie par la petite taille de la formation. Or, d'une part, cette formation rassemble tout de même environ 400 étudiants et une quinzaine d'enseignants-chercheurs, ce qui n'est pas négligeable. D'autre part, l'argument est réversible : il est plus facile de mettre en place ce conseil de perfectionnement dans une structure de petite taille. Le contexte difficile (taux d'échec, taux d'insertion, taux de poursuite d'études) nécessiterait sans doute un pilotage mieux outillé de la formation.</p> <p>Des questionnaires d'évaluation des enseignements existent. On ne sait pas comment ni à quelle fréquence ils sont utilisés par les étudiants et comment le retour d'expérience influence le contenu de la formation</p> <p>Le processus d'autoévaluation n'est pas expliqué dans le dossier mais il semble relever du seul responsable pédagogique de la formation.</p> <p>Sur tous ces points, le dossier se contente de copier-coller du dossier « champs » et même de renvoyer à ce dossier, ce qui dénote une absence pilotage réel de la formation.</p>

Observations de l'établissement

Vague B : campagne d'évaluation 2015-2016

Observations sur le rapport de synthèse sur l'évaluation des formations de niveau licence et master du champ S3FO170013048 - Droit, Economie, Gestion, Lettres, Langues et Sciences Humaines, Sciences, Technologie, Santé - 9840349G

Licence « Droit »

Université de la Polynésie Française (Tahiti)

Porteur : Arnaud DE RAULIN

Observations

Les observations du rapport ont retenu bien entendu toute notre attention.

S'agissant des singularités du droit polynésien, il serait heureux d'intégrer dans le cursus existant des chapitres du droit matériel local, soit de créer des cours ad hoc.

Cependant, la voie est étroite car une partie des étudiants de licence 3 poursuivent leurs études dans des universités de la métropole; ils doivent donc recevoir une formation de base compatible avec les cursus métropolitains.

Il faut préciser également que la remarque du HCERES concernant le rapprochement avec le monde du travail est très positive; s'agissant de la préparation aux concours administratifs, l'UPF offre d'ores et déjà une licence d'administration publique dédiée à la fois à une remise à niveau sur les matières concernées par les concours administratifs de la fonction publique et à une préparation méthodologique adaptée.

Pour ce qui concerne les stages professionnels et compte tenu du nombre d'étudiants concernés, des moyens doivent être dégagés pour l'encadrement des stages(ce projet intéressant ne peut être envisagé qu'à moyens constants et l'HCERES a d'ailleurs relevé l'insuffisance du taux d'encadrement dans la licence en droit notamment dans les TD).

En ce qui concerne l'enseignement des langues, les observations du HCERES doivent être accueillies avec le plus grand intérêt : le projet de maquette (2017-2021) introduit l'enseignement de l'anglais à tous les semestres de la licence (15 heures par semestre en L1 et 18 heures par semestre en L2 et L3, et impose une deuxième langue obligatoire dans le parcours d'excellence de la L1 à la L3).

Le **30 MAI 2016**

Le Président,



Pr. Eric CONTE